

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240522-D2024416-DE
Reçu le 27/05/2024

délibération. L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment
D_2024_4_16 convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame
MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 14 Mai 2024

Présents : 15

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-
MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC
Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame TRANCHET
Isabelle, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame
CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame
MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

**Objet : Subvention au Réseau
d'Aides Spécialisées aux Elèves
en Difficulté (RASED)**

Pouvoirs :

Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Monsieur GOUYGOU Dominique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Monsieur
LAFENETRE Pascal

Secrétaire de Séance : Monsieur Frédéric ARTAUD

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) intervient auprès de certains élèves de Dirac, qu'ils soient scolarisés en maternelle à Garat et/ou en élémentaire à Dirac. Le RASED accompagne ces élèves en grande difficulté ainsi que les enseignants et les familles lorsque le cadre habituel de la classe n'est pas suffisant.

Les intervenants du RASED sont de trois types :

- L'enseignant spécialisé ADP (Aide à Dominante Pédagogique) qui travaille à la remédiation des grandes difficultés d'apprentissage.
- L'enseignant spécialisé ADR (Aide à Dominante Relationnelle) qui intervient dans le champ de l'attitude et du comportement.
- Le psychologue Éducation Nationale qui évalue et assure le suivi des élèves présentant des difficultés pouvant être d'ordre psychologique.

Le secteur du RASED de l'antenne ANGOULÊME Victor Hugo regroupe plusieurs communes, dont celle de Dirac.

Tout comme les enseignants travaillant devant une classe, les personnels du RASED ont besoin de matériels souvent très onéreux : petits matériels scolaires, fichiers, batteries de tests spécifiques, ligne téléphonique, téléphone, ordinateur, imprimante.

Afin de ne pas faire porter la charge de ces investissements sur une seule collectivité, le RASED a l'habitude de faire appel aux communes dont les élèves sont suivis par l'enseignant spécialisé et par le psychologue.

En conséquence, il sollicite la municipalité de Dirac afin d'obtenir une participation financière pour permettre le fonctionnement pérenne du RASED de la circonscription d'Angoulême Est, Antenne Victor Hugo.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une participation financière de 120 € pour le fonctionnement pérenne du RASED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'apporter une participation financière de 120 euros pour le fonctionnement pérenne du RASED pour l'année 2024-2025.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 22/05/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 27/05/2024

